

Les contributions financières permettent aux personnes physiques et morales de soutenir candidats et partis politiques se présentant aux élections afin qu'ils représentent leurs intérêts. Toutefois, si le financement des partis politiques et des campagnes électorales n'est pas réglementé correctement, l'argent peut devenir un instrument d'influence indue et de capture des politiques publiques. La transparence du financement des partis politiques et campagnes électorales est donc un outil essentiel pour empêcher toute influence indue et aider les pouvoirs publics à renforcer et améliorer l'intégrité publique.

Pour accroître la transparence et l'intégrité du financement des partis et des campagnes électorales, les pays peuvent exiger que les partis publient leurs états financiers, interdire les contributions d'acteurs étrangers et des entreprises publiques et charger un organe de surveillance indépendant de faire respecter les règles. De manière générale, les pays de l'OCDE appliquent des règles exigeantes en matière de financement politique, mais pourraient faire des progrès concernant l'application et la surveillance.

La loi exige que les partis politiques publient leurs états financiers annuels dans 26 pays de l'OCDE sur 29 pour lesquels des données sont disponibles (90 %). En pratique, tous les partis se sont acquittés de cette obligation dans 19 pays seulement. La loi impose également que les sources de financement des campagnes électorales et les dépenses de campagne soient rendues publiques dans un délai donné dans 27 pays de l'OCDE sur 29 (93 %), mais en pratique, cette obligation n'a été respectée par tous les partis dans les délais fixés au niveau national que dans neuf pays lors des deux dernières élections (tableau 4.10).

Quinze pays de l'OCDE sur 29 pour lesquels les données sont disponibles (52 %) interdisent totalement les dons anonymes et imposent l'enregistrement et la déclaration de toutes les contributions aux partis politiques et candidats. La loi interdit aux partis de recevoir des contributions financières d'entreprises publiques dans 22 pays sur 29 (76 %) et d'États étrangers ou entreprises étrangères dans 23. Quatorze pays de l'OCDE prévoient ces trois types d'interdictions, tandis que cinq n'imposent aucune des trois (graphique 4.11).

Un organe de surveillance indépendant contrôle le financement des partis et des campagnes électorales dans 17 pays de l'OCDE sur 27 (63 %). Les informations sur le nombre d'infractions aux règles sur le financement des partis, sur le nombre d'enquêtes menées et sur la répartition des différentes sanctions appliquées ont été publiées dans 14 pays. Trois pays de l'OCDE ne sont pas doté d'un organe indépendant et ne publient aucune de ces informations sur les financements politiques (graphique 4.12).

Méthodologie et définitions

Les données proviennent d'un questionnaire qui repose sur les Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE sur la transparence de l'action publique et auquel 29 pays membres de l'OCDE et un candidat à l'adhésion (le Brésil) ont répondu. Les réponses ont été fournies par de hauts responsables de l'administration centrale chargés des politiques en matière d'intégrité. Les Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE permettent de dresser un bilan à l'aune de la Recommandation de l'OCDE sur l'intégrité publique.

Par « intégrité publique », on entend la conformité et l'adhésion sans faille à une communauté de valeurs, de principes et de normes éthiques aux fins de protéger l'intérêt général contre les intérêts privés et de lui accorder la priorité sur ces derniers au sein du secteur public.

Pour en savoir plus

OCDE (s.d.), Portail des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE, <https://oecd-public-integrity-indicators.org/>.

OCDE (2020), *Manuel de l'OCDE sur l'intégrité publique*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/84581cb5-fr>.

OCDE (2017), « Recommandation du Conseil sur l'intégrité publique », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0435>.

Notes relatives aux graphiques

- 4.10. États financiers annuels : les états financiers de tous les partis politiques sont disponibles publiquement (dans les faits). Campagnes électorales : tous les partis ont soumis leurs comptes de campagne dans les délais fixés par la législation nationale lors des deux dernières élections (dans les faits).
- 4.11. Cercle intérieur : la réglementation interdit les dons anonymes et toutes les contributions versées aux partis politiques et/ou aux candidats doivent être enregistrées et déclarées. Cercle intermédiaire : la réglementation interdit les contributions des entreprises publiques. Cercle extérieur : la réglementation interdit les contributions des États étrangers et des entreprises étrangères. Brésil : Oui pour les trois indicateurs.
- 4.12. Cercle intérieur : un organisme indépendant est chargé de surveiller le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Cercle extérieur : les informations suivantes ont été publiées : 1) nombre de cas liés à des infractions à la réglementation sur le financement politique ; 2) nombre d'enquêtes menées ; et 3) ventilation des différents types de sanctions prononcées. Brésil : Oui pour le cercle intermédiaire (organe indépendant), Non pour le cercle extérieur (publication d'informations).

4.10. Transparence du financement des partis politiques et des campagnes électorales : la réglementation et les faits, 2022

	Les partis politiques sont tenus de publier leurs états financiers annuels, dont l'ensemble des contributions supérieures à un certain plafond		Les partis et/ou les candidats doivent communiquer des informations financières (financement et dépenses) durant les campagnes électorales	
	D'après la réglementation	Dans les faits	D'après la réglementation	Dans les faits
Australie	Oui	Oui	Oui	Non
Autriche	Oui	Non	Oui	Oui
Canada	Oui	Oui	Oui	Oui
Chili	Oui	Oui	Oui	Non
Costa Rica	Oui	Oui	Oui	Non
Corée	Non	Non	Oui	Oui
Danemark	Oui	Oui	Non	Non
Espagne	Oui	Non	Oui	N/D
Estonie	Oui	N/F	Oui	N/F
États-Unis	Oui	Oui	Oui	Oui
Finlande	Oui	Oui	Oui	Non
France	Oui	Oui	Oui	Non
Grèce	Oui	Oui	Oui	Oui
Irlande	Oui	Oui	Oui	Non
Israël	Oui	Oui	Oui	Non
Japon	Non	Non	Oui	Non
Lettonie	Oui	Oui	Oui	Non
Luxembourg	Oui	Oui	Oui	Non
Mexique	Oui	Oui	Oui	Non
Norvège	Oui	Oui	Oui	Oui
Nouvelle-Zélande	Oui	Non	Oui	Non
Pays Bas	Oui	Oui	Oui	Oui
Pologne	Oui	Oui	Oui	Non
République slovaque	Oui	Non	Oui	Oui
République tchèque	Oui	Oui	Oui	Non
Slovénie	Oui	N/F	Oui	N/F
Suède	Oui	Oui	Oui	Non
Suisse	Oui	Non	Oui	Non
Türkiye	Non	Non	Non	Oui
Total OCDE				
OUI	26	19	27	9
NON	3	8	2	17
Brésil	Oui	Non	Oui	Non

N/D : Données non disponibles : données que le pays ne pouvaient pas fournir car elles n'existent pas.

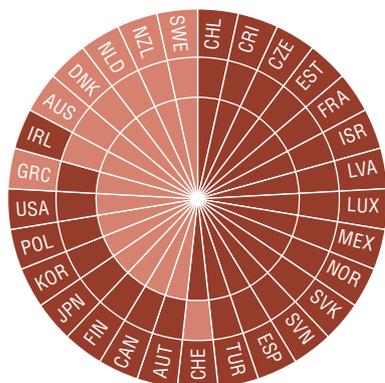
N/F : Données non fournies : données non fournies dans les réponses au questionnaire.

Source : OCDE (2022), Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE (base de données), <https://oecd-public-integrity-indicators.org/>.

StatLink <https://stat.link/bau3vp>

4.11. Surveillance du financement des partis et des campagnes électorales : réglementation, 2022

Oui Non



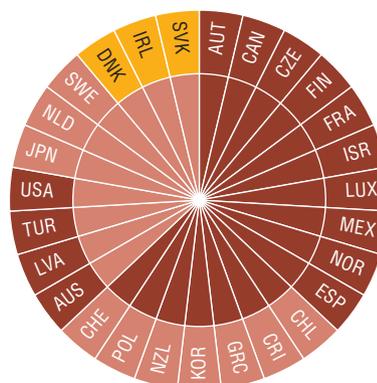
Note : Cercle intérieur : la réglementation interdit les dons anonymes et toutes les contributions versées aux partis politiques et/ou aux candidats doivent être enregistrées et déclarées. Cercle intermédiaire : la réglementation interdit les contributions des entreprises publiques. Cercle extérieur : la réglementation interdit les contributions des États étrangers et des entreprises étrangères.

Source : OCDE (2022), Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE (base de données), <https://oecd-public-integrity-indicators.org/>.

StatLink <https://stat.link/bd1qz2>

4.12. Surveillance du financement politique et des campagnes électorales : surveillance indépendante et information publique, 2022

Oui Non Données non disponibles



Note : Cercle intérieur : un organisme indépendant est chargé de surveiller le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Cercle extérieur : les informations sur les infractions, les enquêtes et les sanctions ont été publiées.

Données non disponibles : données que le pays ne pouvait pas fournir car elles n'existaient pas.

Source : OCDE (2022), Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE (base de données), <https://oecd-public-integrity-indicators.org/>.

StatLink <https://stat.link/bsp39v>



Extrait de :
Government at a Glance 2023

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/3d5c5d31-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Financement des partis politiques et campagnes électorales », dans *Government at a Glance 2023*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/cc756f19-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.